

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 3 suppléants, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

RAPPORT N° 20-201013-SET-

PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN : CONVENTIONS CADRE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES PUBLICS 2020-2026

M. AURISSET rappelle que depuis 2001, des conventions associant les collectivités propriétaires, les collèges publics et le Département définissent les conditions d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des collégiens.

La durée de ces conventions passe désormais de 4 à 6 ans, aussi les signataires de la convention se fixent les objectifs suivants pour le période 2020-2026 :

- Permettre la pratique des activités des quatre champs d'apprentissage des parcours de formation d'éducation physique et sportive,
- Favoriser la pratique de la natation et permettre l'obtention de l'attestation scolaire du « savoir nager » à la fin du cycle 3,
- Privilégier l'utilisation optimale des installations situées à l'intérieur ou à proximité des collèges,
- Limiter les déplacements en transports collectifs.

Pour notre collectivité, cela concerne 5 collèges :

- Pour la piscine d'Oloron Haut-Béarn : les collèges Tristan Derême et Cordeliers d'Oloron, le collège d'Aspe de Bedous et le collège Pierre Jéliote de Lasseube,
- Pour la piscine de Barétous : le collège de Barétous d'Arette

Les nouvelles conventions 2020-2026 prennent effet à la rentrée scolaire 2020 et ont pour objet de préciser :

- Le cadre et les modalités de mise à disposition des équipements sportifs par le Propriétaire au Collège pour la pratique des activités du programme d'EPS,
- Le cadre et les modalités des aides apportées par le département aux collèges pour les déplacements vers ces équipements.

Le plafond horaire pris en compte pour le calcul de l'indemnisation est précisé chaque année au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire (fonction du nombre de divisions présentes à la rentrée scolaire), dans une annexe annuelle à la convention.

Pour la natation, le mode d'indemnisation est d'une heure dans l'eau pour 2h d'EPS, compte-tenu du temps de déplacement et du changement de tenue. Le calcul est effectué sur la base du nombre de divisions du niveau 6^{ème} à hauteur de :

- Pour les piscines couvertes (Oloron) : 30 € par heure et par division
- Pour les piscines non couvertes (Barétous): 23 € par heure et par division

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartites relatives à l'utilisation des équipements sportifs 2020-2026,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY